



## Arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017,

vu le rapport du Conseil communal, du 24 février 2021,

### arrête :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel des structures d'accueil de 1,3 EPT ; ce poste sera porté sous le chapitre **2180 structures d'accueil parascolaires.**

Article 2 : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel d'un/d'une agent/e d'exploitation de 0.1 EPT ; ce poste sera porté sous le chapitre **2170 Bâtiments scolaires.**

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,  
Aïcha Hessler-Wyser